



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 02/04/2024
Objet : Vote du compte de gestion 2023

L'an deux mille vingt et quatre et le 02 avril à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD
Marion, ROBERT Carole HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD
Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban,
DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs. BONO
Vicente, CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Procurations : pas de procuration.

Mme AILLAUD Marion a été désignée Secrétaire de Séance conformément à
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 02/04/2024

Délibération n° 2024/03/12

OBJET : Vote du compte de gestion 2023

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Elle propose d'approuver le compte de gestion 2023, qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion.

Malijai,
Le 02 avril 2024
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2024

Application agréée E-legalite.com